

Procès-Verbal

Réunion du comité d'audit et des risques de la Commission de l'océan Indien (COI)

4 et 5 novembre 2025 à Ebène, Maurice

Les participants :

Président :

- Monsieur Mohamed Abdoul EL Karim, de l'Union des Comores.

Membres présents :

- Monsieur Thierry Pellé, de la République de La France/Réunion.
- Monsieur Gooruchandrasen Madhow, de la République de Maurice.
- Madame Colette Jean-Louis, de la République des Seychelles.

SG-COI présents :

- Monsieur Edgard Razafindravahy, Secrétaire général ;
- Monsieur Antonio Velasco, Chef de section finance et audit de la Délégation de l'Union Européenne ;
- Madame Lalita Nosib, Chargée de Projet de la Délégation de l'Union Européenne ;
- Monsieur Philippe Phan, Directeur Adjoint de l'Agence Française de développement ;
- Monsieur Nirina Razafintsalama, Chef de Service d'Audit interne ;
- Monsieur Vicky Cushmajee, Chef de Service Budget et Finance ;
- Madame Klervi Congard, Gestionnaire des ressources humaines ;
- Monsieur Innocent Lalao MIADA, Chef de Service Marché et Contrat ;
- Monsieur Daniel Rakotovao, Spécialiste en Audit interne ;
- Monsieur Bryan Chung Kai To, Coordinateur Opérationnel/SAF ;
- Monsieur Ziyaad Sahabun, Spécialiste en Gestion des Risques et Conformité ;
- Monsieur Rudy Girish Ittoo, Spécialiste Budget Finance ;
- Madame Bineshwaree Jeebodh, Agent Administratif Service Audit Interne.

Etait absent :

- Monsieur Tolotra Christian Raharijaona, de la République de Madagascar.

1. Ouverture de la Réunion

La réunion s'est ouverte le 4 novembre 2025 à 9h30 par les mots d'ouverture du Secrétaire général de la COI, de la Délégation de l'Union Européenne, de l'Agence Française de Développement, et du Président du Comité d'audit et des risques.

Le Secrétaire général a remercié l'Union européenne et l'Agence Française de Développement pour leur soutien à travers Horizon 2030, mis en avant la dynamique positive de collaboration au sein de l'organisation et réaffirmé

l'engagement de la COI en faveur de la responsabilité et de la bonne gouvernance.

M. Antonio Fernandez de Velasco, Chef de section Finance, Contrat et Audit de la Délégation de l'Union européenne, a salué le partenariat renforcé entre l'UE et la COI, soulignant que c'était la première fois que l'UE prenait la parole dans cette instance stratégique. Il a mis en avant les résultats du programme COI Horizon 2030, qualifié de véritable « game changer » pour la COI en raison de ses effets quantitatifs et qualitatifs. Il a également encouragé le Comité d'audit et des risques à poursuivre le suivi rigoureux des recommandations d'audit, à maintenir et actualiser régulièrement le registre des risques, et à utiliser des outils tels que l'audit tracker pour assurer une meilleure traçabilité des actions correctives. Enfin, il a exprimé le souhait que l'UE puisse participer en tant qu'observateur à une prochaine session du CAR, tout en réaffirmant la volonté de l'Union européenne de continuer à soutenir la COI dans sa modernisation et sa gouvernance institutionnelle.

M. Philippe Phan, directeur adjoint de l'Agence française de développement, a salué l'esprit de partenariat illustré par l'invitation de l'AFD à participer au Comité d'audit et des risques de la COI. Il a rappelé le rôle essentiel du comité dans l'identification des axes d'amélioration du contrôle interne, l'évaluation et la gestion des risques, ainsi que l'importance de la mise en œuvre d'actions correctives. Il a conclu en réaffirmant l'engagement de l'AFD aux côtés de la COI dans sa démarche de modernisation.

Le Président du Comité a remercié les partenaires pour leur appui, salué les progrès du Service d'audit interne et souligné l'importance de la mise en œuvre des recommandations pour consolider la transparence et la gouvernance de la COI.

2. Approbation de l'Ordre du Jour

L'ordre du jour a été présenté et unanimement approuvé par les membres du comité présents.

3. Points à l'Ordre du Jour

Point 1 : Point de situation des activités réalisées par l'audit interne pour le 3^{ème} trimestre 2025

Point 2 : Présentation des résultats et conclusion des audits internes récents

Point 3 : Présentation des résultats et des conclusions des audits externes récents

Point 4 : Nouveaux standards d'audit interne (Global internal Audit Standards - GIAS) et implication sur les rôles du comité d'audit et des risques

Point 5 : Révision de la Charte d'audit interne 2025 selon GIAS

Point 6 : Présentation du plan stratégique triennal de l'audit interne 2026-2028

Point 7 : Divers :

- Retour des parties prenantes aux missions d'audit

- Sélection Commissaire aux Comptes SG-COI
- Acquisition d'un logiciel de filtrage LAB/FT
- Registre des risques

Point 8 : Recommandation du CAR - Prochaine Réunion et Clôture

4. Compte rendu

Point 1 : Point de situation des activités réalisées par l'audit interne pour le 3^{ème} trimestre 2025

Le service d'audit interne a présenté le rapport d'avancement des activités pour le trimestre en cours. Deux missions planifiées ont été achevées, soit 40 % du plan d'audit trimestriel, tandis qu'une mission reste en cours, portant sur le processus de gestion des subventions au sein des projets RECOS et GPS. Le taux d'exécution global du plan annuel atteint 54 %, cohérent avec les 50 % du temps écoulé dans l'année.

Il a également souligné la participation de l'équipe à plusieurs activités transversales, notamment la formation sur les nouvelles normes internationales d'audit, l'animation de sessions de formation consacrées à l'éthique, à l'intégrité, au contrôle interne et au mécanisme de lanceur d'alerte, ainsi que la participation aux comités de pilotage et au suivi des recommandations issues des missions d'audit précédentes.

Enfin, il a présenté les perspectives du service, comprenant la mise en œuvre de l'évaluation externe de la qualité du service d'audit interne, pour laquelle l'approbation du Comité a été sollicitée, ainsi que le suivi des recommandations de l'audit à blanc relatif à l'évaluation des neuf piliers, dès réception du rapport final.

Concernant l'évaluation, il a été rappelé que la dernière évaluation externe de la fonction d'audit interne remonte à 2020, conformément à la charte d'audit interne prévoyant un exercice de ce type tous les cinq ans. Le Service d'audit interne a également informé le Comité de l'élaboration prochaine d'une cartographie d'assurance, visant à renforcer la coordination institutionnelle et à optimiser la synergie entre les différents prestataires d'assurance et de contrôle au sein de la COI.

Par ailleurs, le Comité a soulevé la question de l'existence d'une politique institutionnelle sur l'intelligence artificielle. À ce sujet, l'audit interne a précisé que cette thématique est abordée dans le cadre de la protection des données personnelles et qu'une politique est effectivement envisagée, mais qu'elle demeure à ce stade en phase de conception et de réflexion, dans le cadre des travaux préparatoires sur la gouvernance numérique de l'organisation.

À l'issue des échanges entre les membres du Comité d'Audit et des Risques, la mise en œuvre de l'évaluation externe a été approuvée par les membres présents du Comité.

Point 2 : Conclusion des Audits internes récents

Le service d'audit interne a présenté une synthèse des constats issus de trois audits récents portant respectivement sur les processus d'arrivées et de départs des agents de la COI, la gouvernance du système d'information, et la vérification des dépenses du programme Horizon 2030.

À travers ces rapports, quatre axes d'amélioration ont été relevés. Il a été constaté, en premier lieu, la nécessité de renforcer et de formaliser les procédures de séparation du personnel, notamment en ce qui concerne le contrôle des engagements de l'agent avant son départ.

Ensuite, bien qu'une politique IT soit en place, l'organisation ne dispose pas encore de procédures opérationnelles permettant d'en assurer une application cohérente et contrôlable.

Enfin, la vérification préalable des fournisseurs (intégrité, exclusion, LAB/FT) n'a pas encore été formalisée, bien qu'un plan d'action de mise en conformité soit en cours de déploiement, avec une échéance fixée au 31 décembre 2025.

En réponse à ces constats, des recommandations stratégiques ont été formulées. Elles portent notamment sur la formalisation complète du processus de départ des agents, le renforcement et la clarification des contrôles relatifs aux allocations de fret en fin de contrat, ainsi que le renforcement des capacités internes pour permettre une supervision technique plus autonome du prestataire IT, soit par le recrutement d'un profil dédié, soit par une formation approfondie des équipes en charge du suivi. Enfin, il a été proposé d'engager une réflexion stratégique sur le modèle IT à long terme le plus adapté à l'organisation, qu'il s'agisse d'une externalisation, d'une internalisation ou d'un modèle hybride.

Concernant ce volet IT, le comité a recommandé de mener une réflexion sur la possibilité d'avoir recours à un prestataire externe pour accompagner le secrétariat dans sa stratégie IT et contrôle qualité de ses prestataires et également dans le renforcement des capacités internes en matière d'IT qui représente actuellement un risque élevé pour l'organisation.

Le Comité d'Audit et des Risques a soulevé la question de savoir quelle serait la solution envisagée en cas de défaillance du plan de continuité des activités (Business Continuity Plan). Il a été précisé qu'à ce jour, aucune procédure formalisée n'est en place à cet effet et qu'il serait nécessaire d'inclure le plan de continuité des activités dans le manuel administratif afin d'en renforcer le cadre et d'assurer une meilleure préparation en cas d'incident.

Point 3 : Présentation des conclusions des Audits externes récents

Le Service d'Audit Interne a présenté une analyse des rapports d'audit externe portant sur les projets ICC, RECOS, RDRM-IO, RSIE 3, GPS et l'évaluation des vulnérabilités et des tests d'intrusion du système d'information. Cette analyse a identifié divers axes d'amélioration.

Il a été relevé que les diligences LAB/FT ne sont pas encore systématisées pour l'ensemble des prestataires. Il a été recommandé de poursuivre la formalisation des procédures correspondantes afin d'assurer la conformité aux exigences des partenaires technique. Le Service d'audit interne a précisé que le plan d'action relatif à ce point est déjà en cours de déploiement, avec une échéance fixée au 31 décembre 2025.

Par ailleurs, la qualité de la traçabilité comptable est à renforcer, notamment en ce qui concerne la correspondance entre transactions, pièces justificatives et rapports financiers. L'absence d'une codification comptable uniforme limite encore la lisibilité et la fiabilité des informations.

Il a également été suggéré de renforcer la sécurité du système d'information, compte tenu des failles relevées, notamment sur la gestion des accès et l'obsolescence des systèmes.

Suite à la question soulevée par le comité concernant le double paiement du montant observé dans le cadre du projet GPS, il a été confirmé qu'il s'agissait d'un problème de communication au niveau de la banque. Après vérification, aucune double transaction réelle n'a été effectuée. Le montant a été enregistré deux fois par erreur dans les relevés transmis, mais une seule opération effective a eu lieu.

Le Service d'audit interne a ensuite présenté la situation actuelle du suivi des recommandations. À la suite des remarques préliminaires des auditeurs, il a été constaté que certaines recommandations similaires avaient été émises par les auditeurs dans des projets différents. Afin d'alléger le suivi actif, les recommandations liées aux projets clôturés ont été retirées du suivi, sans être supprimées, et demeurent archivées pour référence.

Le suivi porte désormais sur les projets actifs, les rapports d'audit reçus en 2025, ainsi que sur les recommandations émises à l'égard des départements opérationnels. La situation actuelle comprend 294 recommandations, dont 73 émises par le Service d'audit interne et 221 par les auditeurs externes.

Au terme du mois de septembre, 46 % des recommandations ont été mises en œuvre, 13 % sont en cours d'implémentation, 13 % restent à mettre en œuvre, 14 % sont partiellement mises en œuvre et 14 % ont été clôturées sans implémentation. À fin septembre, le taux global de recommandations implémentées et clôturées s'élève à 60 %, soit 176 recommandations.

Les principales thématiques des recommandations restantes concernent la mise à jour des derniers chapitres du manuel Budget-Finance, la formalisation des

procédures opérationnelles IT, le renforcement des capacités internes en IT, la finalisation des statuts du personnel, la finalisation du manuel de suivi-évaluation et de gestion des subventions, ainsi que l'actualisation de la base de données fournisseurs intégrant les procédures de screening.

Selon le calendrier présenté, la réalisation de ces actions est estimée entre trois et neuf mois ; leur apurement complet est ainsi prévu en juillet 2026. Le suivi portera ensuite sur leur opérationnalisation.

Point 4 : Nouveaux standards d'audit interne (Global internal Audit Standards - GIAS) et implication sur les rôles du comité d'audit et des risques

Le Service d'audit interne a présenté au Comité d'audit et des risques les principaux éléments des nouveaux Standards internationaux d'audit interne, à la suite de la formation suivie en juillet 2025.

Il a été rappelé que le CAR joue un rôle central dans la gouvernance de la fonction d'audit interne : il veille à son indépendance, valide la planification et les ressources à travers l'approbation du plan annuel d'audit, et suit la qualité des travaux via l'examen des évaluations internes et externes. Le Comité contribue également à l'évaluation de l'efficacité du contrôle interne, de la gestion des risques et à l'examen des situations contraires à l'éthique.

La mise en œuvre des nouvelles normes est concrétisée par le déploiement du plan d'action du Service d'audit interne, incluant la révision de la Charte d'audit, du Manuel d'audit et la mise en œuvre du plan triennal.

Point 5 : Révision de la Charte d'audit interne 2025 selon GIAS 2024

La proposition de révision de la Charte d'audit interne a été présentée au Comité.

Le Comité a souligné l'importance de sa participation dans les processus de nomination et révocation du Chef du Service d'audit interne, relevant de ses responsabilités en matière de gouvernance et d'indépendance de la fonction d'audit.

Concernant la question du comité d'Audit et des Risques sur la fréquence de la modification de la charte de l'audit interne, le service a confirmé que la révision de cette charte ne dépend pas des résultats de l'audit à blanc et qu'elle sera effectuée indépendamment de celui-ci, conformément au calendrier interne de révision des documents de gouvernance.

Après discussion, les membres présents du Comité ont approuvé la nouvelle Charte d'audit interne. Il a été convenu que les modifications seront transmises au représentant de Madagascar, absent à la réunion, pour commentaires et

approbation. La Charte d'audit pourra ensuite entrer en vigueur et sera transmis aux instances pour information.

Point 6 : Présentation du plan stratégique triennal de l'audit interne 2026-2028

La proposition du plan stratégique triennal de l'audit interne 2026-2028, le mémo relatif à la méthode d'évaluation externe du service ainsi que les termes de référence de l'évaluateur ont été présentés au Comité.

S'agissant du plan triennal, le Service d'audit interne a précisé que la mise en œuvre des différents types de missions se fera en fonction de l'évolution des risques, de la coordination avec les auditeurs externes et des moyens disponibles, tout en veillant au maintien de l'indépendance du service pour chaque mission.

Il a également été souligné que les modalités de mise en œuvre de la décision n°12, alinéa e) du 39^e Conseil des ministres du 16 avril 2025 demandant « *au Secrétariat général et aux projets de la COI d'intégrer systématiquement dans leurs prévisions financières une ligne budgétaire spécifique dédiée aux missions d'audit interne* » seront étudiées avec les parties prenantes, incluant les partenaires techniques et financiers ainsi que le Comité d'audit et des risques.

Le plan stratégique triennal 2026-2028, le mémo sur la méthode d'évaluation externe après modification ont été approuvés par les membres du comité présents. Les termes de référence de l'évaluateur externe seront discutés entre parties prenantes pour contre vérification avant soumission au comité avant le 30 novembre 2025.

Il a été convenu que tous les documents seront transmis au représentant de Madagascar, absent à la réunion, pour commentaires et approbation.

Point 7 : Divers

- **Retours des parties prenantes aux missions d'audit**

Une synthèse des retours des parties prenantes aux missions d'audit a été présentée au Comité d'Audit et des Risques. Le Comité a pris note des performances globalement supérieures aux attentes, notamment concernant l'orientation des audits sur des sujets importants, le professionnalisme et l'objectivité des auditeurs, ainsi que l'écoute accordée aux parties prenantes. Il a également relevé un axe d'amélioration relatif à la communication du calendrier des missions, invitant le Service d'Audit Interne à informer systématiquement les parties prenantes une fois le plan d'audit validé.

- **Sélection Commissaire aux Comptes SG-COI**

Le Comité d'Audit et des Risques, après examen du rapport d'évaluation des offres pour le recrutement d'un auditeur externe, note que les deux sociétés présélectionnées, Mazars Forvis et Ernst & Young, présentent des propositions

dépassant le budget total pour les 3 années (25 500€) initialement prévu : 40 767 € pour Ernst & Young et 26 900 € pour Mazars Forvis. Néanmoins, tenant compte de la pondération des critères techniques et financiers, le CAR recommande de retenir l'offre d'Ernst & Young, qui se positionne en tête de l'évaluation. Cette recommandation se justifie par l'urgence de procéder à la nomination d'un auditeur externe afin de respecter les échéances de validation des états financiers 2025 conformément aux normes IPSAS et au Règlement financier de la COI, ainsi que par les implications pour le projet d'accréditation de la COI au titre des neuf piliers de l'Union européenne. Il est à noter que le processus actuel fait suite à une relance de l'appel d'offres.

En conséquence, le Comité d'Audit et des Risques propose aux instances de la COI (OPL et Conseil) de valider la nomination d'Ernst & Young en tant que Commissaire aux comptes pour les exercices 2025-2027 et invite le Comité budgétaire à identifier les ressources financières nécessaires pour permettre une contractualisation rapide avec le cabinet, dès l'approbation par le Conseil de la COI.

A défaut, l'appel d'offres devra être déclaré infructueux et être relancé.

- **Acquisition d'un logiciel de filtrage LAB/FT et registre des risques**

Le Spécialiste en Gestion des Risques et Conformité a présenté pour approbation par le comité le projet d'acquisition d'un logiciel de filtrage (LAB/FT) suivant les procédures de passation de marché en vigueur ainsi que sa mise en œuvre à partir de janvier 2026 avec un rapport d'évaluation au CAR de juillet 2026.

Le Spécialiste en gestion des Risques a également présenté pour approbation la mise en œuvre progressive de la séparation des registres des risques du Secrétariat général et de ses projets.

Après discussion, les membres présents du Comité ont approuvé l'achat du logiciel de filtrage ainsi que la séparation des registres des risques du Secrétariat général et ses projets.

- **Horizon 2030**

Le comité a recommandé une présentation Horizon 2030 en présence des partenaires technique et financier lors du prochain comité d'audit et des risques.

5. Clôture de la Réunion

Le Président du Comité a levé la réunion le 5 novembre à 16h30 et que la prochaine réunion se tiendra en ligne en janvier pour l'approbation du plan annuel d'audit 2026.

Signature du Président du CAR :



Monsieur Mohamed Abdoul EL Karim

Membres du CAR

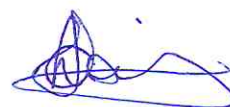
Monsieur Tolotra Christian Raharijaona



Monsieur Thierry Pellé



Monsieur Gooruchandrasen Madhow



Madame Colette Jean-Louis